Croissy-Beaubourg et Montpellier, le 14 juin 2017 - 8h00 CEST - THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER, éligible PEA-PME), société spécialisée dans le diagnostic in vitro et le théranostic, annonce la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) au profit de ses actionnaires, d'un (1) BSAR par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 4 €.

Michel Finance, Directeur Général de Theradiag, déclare : « Nous sommes heureux d'offrir à nos actionnaires la possibilité de se voir attribuer de nouvelles actions en cas d'exercice de ces bons de souscription. Par cette démarche, nous avons souhaité remercier l'ensemble de nos actionnaires existants pour leur fidélité et leur soutien sans faille. Outre l'amélioration de la liquidité quotidienne du titre, ce plan permettra à Theradiag de bénéficier des meilleures conditions possibles dans la perspective d'une éventuelle levée de fonds à terme. »

Résumé des modalités de l'émission gratuite de BSAR au profit de tous les actionnaires de The radiag
:

Cette attribution fait suite à l'autorisation conférée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2017
dans sa
12
ème
résolution et à la décision du
Conseil d'Administration
du
12 juin
201
7
d'utiliser cette délégation.

Le 22 juin 2017, chaque actionnaire de Theradiag recevra gratuitement un BSAR à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la société à cette date,
un maximum de
8
654 944
BSAR
avant neutralisation des actions auto-détenues
seront émis
.

Les titulaires des BSAR pourront les exercer et ainsi obtenir des actions de Theradiag à compter de l'émission des BSAR et pour une durée de
2 ans
(soit jusqu'au
21
juin
201
9
inclus). Le prix d'exercice des BSAR est fixé à
4
euros par action. La parité d'exercice établit que
7
BSAR donnent le droit de souscrire
1
action nouvelle de
Theradiag
à
4
euros. Les actions nouvelles souscrites sur exercice des BSAR seront assimilées aux actions anciennes dès leur création.

Les BSAR, libellés Theradiag BSAR, seront côtés et échangeables sur Alternext sous le code ISIN FR00132
60973 à
compter du
20
juin
2017
.

La Société n'a pas connaissance des intentions d'exercice de ses principaux actionnaires.

Objectifs de l'opération :

L'exercice de la totalité des 8 654 944 BSAR émis et attribués avant neutralisation des actions auto-détenues sur la base du capital donnerait lieu à la création d'un nombre de 1 236 420 actions nouvelles de la Société, soit une augmentation de capital prime d'émission incluse de 4 945 680 eur os.

Les fonds levés au travers de cette opération, si les BSAR sont exercés, permettront à Theradiag de disposer de ressources additionnelles afin de de financer sa stratégie de développement, centrée sur son expansion commerciale tant en France qu' à l'international, l'élargissement de sa gamme de produits, notamment les solutions de théranostic , le lancement de nouvelles marques sur de nouveaux segments, ainsi que toute opportunité de croissance externe créatrice de valeur.

L'opération est conseillée par EuroLand Corporate.

AVERTISSEMENT

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF, car le montant total de l'offre est compris entre 100 000 € et 5 000 000 € et porte sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50% du capital de la société.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération sera publié le 14 juin 2017 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Facteurs de risque

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant à la section I.3 du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016
, disponible sur le site internet de
Theradiag
(
http://www.theradiag.com/fr/assemblee-generale/
)
.

***

THERADIAG en bref

Forte de son expertise dans la distribution, le développement et la fabrication de tests de

diagnostic in vitro, Theradiag innove et développe des tests de théranostic (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies auto-immunes, du cancer et du SIDA. Theradiag participe ainsi au développement de la « médecine personnalisée », favorisant l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. Theradiag commercialise la gamme LISA TRACKER®, marquée CE, une solution complète de diagnostic multiparamétrique pour la prise en charge des patients atteints de maladies auto-immunes et traités par biothérapies. Via sa filiale
Prestizia
, Theradiag développe également de nouveaux marqueurs de diagnostic grâce à la plateforme microARN
, pour la détection et le suivi du cancer du rectum et du VIH/SIDA. La société est basée à Marne-la-Vallée et Montpellier et compte plus de 75 collaborateurs.

Le capital social de Theradiag est composé de 8 654 944 actions cotées sur le marché Alternext à
Paris (Euronext).
ISIN
:
FR0004197747
-
ALTER